

L'objectif de la Direction est de contribuer à l'économie de la Colombie-Britannique par l'aménagement rationnel des ressources en gibier et des ressources halieutiques dans les eaux sans marée, en se souciant de questions aussi importantes que la pollution et l'utilisation intégrée des terres aux fins de l'exploitation forestière, de l'agriculture, des transports, de l'exploitation minière et de la conservation de la faune. Grâce à des programmes de formation et d'information, elle sensibilise le public aux valeurs des ressources fauniques et le renseigne sur les principes de l'aménagement.

Aménagement de la faune dans les territoires

10.4.3

Yukon. La Direction du gibier du ministère du Tourisme, de la Conservation et de l'Information du Yukon est chargée de l'aménagement des ressources fauniques dans ce territoire. Elle assure l'administration et l'application de l'Ordonnance sur le gibier et de l'Ordonnance sur l'exportation des fourrures, et elle aide les organismes fédéraux à faire appliquer la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur la faune du Canada, l'Accord international sur la conservation de l'ours blanc, la Convention sur le commerce international des espèces menacées, la Loi sur l'exportation du gibier et le Règlement concernant les poissons d'eau douce. Le bureau central est situé à Whitehorse, et il existe cinq bureaux régionaux à Dawson City, Mayo, Ross River, Watson Lake et Haines Junction.

La Direction encourage l'utilisation judicieuse des espèces de gros gibier, des oiseaux des hautes terres et des poissons de la pêche sportive à l'intention des résidents et des non-résidents en délivrant des permis de chasse et de pêche, en faisant appliquer les règlements relatifs aux saisons d'interdiction, aux limites de prises et autres questions. Elle délivre les permis et réglemente le piégeage des animaux à fourrure ainsi que l'activité des fournisseurs et des guides. Afin d'améliorer les connaissances sur les espèces d'animaux sauvages et de fournir une base à l'aménagement judicieux de la faune, elle exécute et finance des recherches biologiques et des programmes d'information du public.

Territoires du Nord-Ouest. Le Service des pêches et de la mer administre les ressources fauniques des Territoires du Nord-Ouest, et fournit aux autochtones la possibilité de continuer à exercer leurs métiers traditionnels, c'est-à-dire la chasse, le piégeage et la pêche. Le bureau central du Service est situé à Yellowknife, et il existe quatre bureaux régionaux situés à Fort Smith, Inuvik, Frobisher Bay et Rankin Inlet, et 25 bureaux de zone à divers endroits des Territoires.

L'aménagement de la faune s'effectue surtout par la surveillance et le contrôle des prises. Des contingentements de prises sont établis sur la base des zones d'aménagement. Des études d'aménagement sont menées principalement pour déterminer l'abondance, la productivité et la répartition saisonnière des grands mammifères, y compris de l'ours blanc.

On encourage le piégeage grâce à une série de programmes visant à fournir de l'aide aux autochtones qui désirent revenir à la terre. Cela comprend les primes d'encouragement pour les trappeurs (programme de subventions pour les fourrures levées fondé sur un pourcentage des prises d'une saison), le service de commercialisation des fourrures, et le programme de campements éloignés qui fournit de l'aide financière aux groupes qui désirent revenir à la terre et vivre des ressources naturelles provenant de la chasse et du piégeage.

Le Service est chargé de l'administration des permis de pêche sportive. Mandatés par le Service des pêches et de la mer, des agents des pêches et de la faune s'occupent du contrôle de la pêche commerciale et de l'évaluation des lacs et des rivières afin de déterminer s'ils sont aptes à soutenir une activité commerciale visant à alimenter les marchés locaux.

Le Service des pêches et de la faune s'occupe de l'aménagement de l'environnement par la participation à divers comités consultatifs fédéraux-territoriaux. Des contacts étroits sont maintenus avec les associations de chasseurs et de trappeurs pour assurer le lien entre les résidents qui dépendent des ressources et les sociétés qui font de la prospection et exploitent des ressources non renouvelables.